



Séance publique du Conseil municipal
du jeudi 8 septembre 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le 8 septembre à 18h30, le Conseil municipal de la ville d'Aimargues, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Paul FRANC.**

Les membres présents en séance :

Jean-Paul FRANC, Martine GERAUD-COTTINO, Bernard JULLIEN, Jean-Claude FOVET, Fabienne GAUDIN, Bernadette MAUMEJEAN, Véronique VAUTRIN, Martine ABELLO, Jean-Paul GERAUD, Jean-François GARCIA, Sabine LOMBARD, Philippe MANGANO, Bertrand PAQUOTTE, Roland MAÇON, Alexandra PEROVIC, Rémy FAVRE, Leïla AMROUT, Nadia BELAOUNI,

Les membres ayant donné un pouvoir :

André MEGIAS à Jean-Paul FRANC, Laure BECHARD à Martine GERAUD-COTTINO, Michel POUJOL à Jean-Claude FOVET, Francis BREGEOT à Fabienne GAUDIN, Cyrill PERISSE à Rémy FAVRE, Coralie LIAUTAUD à Martine ABELLO, Emmanuel VEZIAN à Nadia BELAOUNI, Rachid SAYET à Roland MAÇON, François MONSEGUR

Les membres absents :

André MEGIAS, Laure BECHARD, Michel POUJOL, Francis BREGEOT, Cyrill PERISSE, Coralie LIAUTAUD, Mélissa GRANON, Emmanuel VEZIAN, Rachid SAYET, François MONSEGUR, Séverine DEVERT

Secrétaire de séance

Martine GERAUD-COTTINO

Quorum : 26/30

Ordre du jour :

- 1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
- 2 ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD
- 3 MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES
- 4 CREANCES ETEINTES
- 5 BUDGET ASSAINISSEMENT
- 6 CHARTE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENT PROVISOIRES AU RESEAU D'ELECTRICITE ENEDIS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION
- 7 REDIMENSIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION ET REHABILITATION DU POSTE PRINCIPAL "ABRIVADO" AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

8 CESSION IMMOBILIERE – ENSEMBLE IMMOBILIER SIS BOULEVARD
FANFONNE GUILLIERME A AIMARGUES
9 CLOTURE DE LA ZAC LA GARRIGUE
10 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AM n°14 Lieu dit
"la Gare" APPARTENANT A Mme BERNADETTE BUREAU DU COLOMBIER
11 ACHAT TERRAIN AGRICOLE PARCELLE SECTION BN N°18 JASSE D'ISNARD
12 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AI N°62 CHEMIN D'ACCES DU
CIMETIERE COMMUNAL APPARTENANT AUX CONSORTS TERRA
13 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET
DE SERVICES RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PENDANT
LA PAUSE MERIDIENNE A INTERVENIR AVEC LA CCPC
14 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT
TERRITORIAL AUPRES D'UNE COLLECTIVITE
15 TABLEAU DES EFFECTIFS
16 PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTES MEDICAUX ET DES FRAIS DE
TRANSPORT ENGAGÉS PAR LES AGENTS COMMUNAUX EN CAS DE CONGES
POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTALBE AU SERVICE
17 SUBVENTION ASSOCIATION BOXING ATTITUDE

Délibérations prises :

2022-048 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte

**2022-049 ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU
GARD**

Voté à l'unanimité

**2022-050 MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACTIVITES PERI ET EXTRA
SCOLAIRES**

Voté à l'unanimité

2022-051 CREANCES ETEINTES

Voté à l'unanimité

2022-052 BUDGET ASSAINISSEMENT

Voté à l'unanimité

**2022-053 CHARTE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENT
PROVISOIRES AU RESEAU D'ELECTRICITE ENEDIS DANS LE CADRE DE
LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION**

Voté à l'unanimité

**2022-054 REDIMENSIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION ET
REHABILITATION DU POSTE PRINCIPAL "ABRIVADO" AUTORISATION DE
DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Voté à l'unanimité

**2022-055 CESSION IMMOBILIERE – ENSEMBLE IMMOBILIER SIS
BOULEVARD FANFONNE GUILLIERME A AIMARGUES**

Voté à la majorité

Nombre de voix pour 26

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions 4 N BELAOUANI E VEZIAN R SAYET R MAÇON

N BELAOUNI demande si la commune prévoit un transfert vers d'autres structures pour les associations qui partagent actuellement un local ?

B JULLIEN précise que la cession est proposée à cause du coût élevé de l'entretien et que les associations trouveront d'autres locaux

JP FRANC ajoute que des appartements ont été provisoirement loués et que les associations ont pu également en profiter mais cela était provisoire. Le bâtiment est vétuste et il coûte cher à la commune, raison pour laquelle il est proposé à la vente. Cependant, des solutions seront trouvées pour les diverses structures.

Il précise également que la façade actuelle présente un intérêt architectural qui sera conservé.

2022-056 CLOTURE DE LA ZAC LA GARRIGUE

Voté à l'unanimité

N BELAOUNI souhaite savoir si le règlement de la ZAC est différent de celui de la commune ?

B JULLIEN répond qu'il y a effectivement des différences sur quelques points. Cette délibération permettra de faire appliquer les mêmes règles d'urbanisme sur l'ensemble de la commune.

2022-057 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AM n°14 Lieu dit "la Gare" APPARTENANT A Mme BERNADETTE BUREAU DU COLOMBIER

Voté à l'unanimité

2022-058 ACHAT TERRAIN AGRICOLE PARCELLE SECTION BN N°18 JASSE D'ISNARD

Voté à l'unanimité

JP FRANC explique que la commune est contrainte d'acheter les terrains disponibles, pour limiter la cabanisation, sachant que l'objectif est de les revendre à des jeunes agriculteurs.

N BELAOUNI demande des explications complémentaires

JP FRANC confirme que la commune achète le plus possible de terrains pour contrer la stratégie des gitans acquièrent sous forme de SCI, et qu'ils cabanisent ensuite

R MAÇON partant d'un cas personnel, confirme qu'il est difficile de trouver des agriculteurs intéressés, ce qui conduit les gitans à acheter et à s'installer

JP FRANC précise que c'est souvent le montant des frais SAFER qui freinent les agriculteurs

2022-059 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AI N°62 CHEMIN D'ACCES DU CIMETIERE COMMUNAL APPARTENANT AUX CONSORTS TERRA

Voté à l'unanimité

2022-060 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE A INTERVENIR AVEC LA CCPC

Voté à l'unanimité

2022-061 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TERRITORIAL AUPRES D'UNE COLLECTIVITE

Voté à l'unanimité

2022-062 TABLEAU DES EFFECTIFS

Voté à l'unanimité

N BELAOUIN demande si le dispositif ne concerne que la crèche ou s'il peut concerner aussi l'école ?

JP FRANC confirme que ce recrutement concerne uniquement la crèche, qui nécessite des agents spécialisés.

N BELAOUNI évoque le cas particulier d'un enfant diabétique nécessitant une présence médicalisée.

S GRADISKI précise qu'en ce qui concerne l'école, le personnel est affecté par l'éducation nationale.

2022-063 PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTES MEDICAUX ET DES FRAIS DE TRANSPORT ENGAGÉS PAR LES AGENTS COMMUNAUX EN CAS DE CONGES POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTALBE AU SERVICE

Voté à l'unanimité

2022-064 SUBVENTION ASSOCIATION BOXING ATTITUDE

Voté à l'unanimité

N BELAOUNI demande si cette subvention a un rapport avec celle votée lors d'un précédent conseil, et s'interroge sur son montant

F GAUDIN répond par la négative et précise que le dossier n'était pas complet

L AMROUT pense que le montant sollicité par l'association correspond à un achat précis et non à un forfait

Signatures du Maire et du secrétaire

